

## COMMUNIQUE DE BRAZZAVILLE

### DEUXIEME CONFERENCE DE L'ASSOCIATION DES AUTORITES ANTI-CORRUPTION D'AFRIQUE

**NOUS**, Chefs de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique avons tenu une conférence du 26 au 28 avril 2017 à Brazzaville, République du Congo dans l'esprit de l'article 19 de la Convention Africaine sur la Prévention et la lutte contre la corruption;

**Remarquant** que les objectifs de la conférence étaient de :

Finaliser les statuts qui a été adopté à la conférence d'Accra mais l'Assemblée Générale Annuelle avait demandé au Comité Exécutif de finaliser, revoir comment modifier «AAACA», est le même acronyme que celui de l'Association des agences Anti- corruption pour l'Afrique du Commonwealth, voir comment remplacer les postes vacants dans le Comité Exécutif qui peuvent survenir avant une Assemblée Générale est convenable et l'admission du Secrétaire Général qui a beaucoup contribué comme étant un membre d'honneur.

**Reconnaissant** l'importance de continuer la coopération entre les Autorités de lutte contre la Corruption dans les pays africains dans la lutte contre la corruption, notamment dans les domaines de recouvrement des avoirs, de la coopération technique, le partage d'expériences, l'adoption du plan stratégique et le code de conduite de l'association ;

**Soulignant** le rôle des Autorités de lutte contre la corruption dans la réalisation du point 16 de l'objectif pour le développement durable ; portant sur la paix , la justice, la mise en place des institutions fortes et le besoin de réduire la corruption à tous les niveaux, la mise en place d'un cadre légal afin d'asseoir des Institutions de lutte contre la Corruption indépendantes, l'harmonisation des procédures pour la nomination des Chefs des Agences Anti-Corruption et en essayant de convaincre les gouvernements à allouer un pourcentage à prédéterminer pour le financement de la lutte contre la corruption ;

**Considérant** la nécessité de solliciter le soutien et la coopération des acteurs institutionnels et privés dans la prévention et la lutte contre la corruption et l'élimination des flux financiers aux + frontières ainsi que le renforcement des capacités des Agences de lutte contre la Corruption en vue de mieux réussir les investigations et réaliser les objectifs qui leur sont assignés dans la lutte contre la corruption ;



**Reconnaissant** l'importance des institutions de lutte contre la Corruption en Afrique de s'approprier de la lutte contre la corruption et la nécessité de se mettre en synergie efficace dans un système de réseau sur le continent tout en forgeant des liens de coopération avec des organisations internationales crédibles dans les domaines de recouvrement des avoirs, l'assistance mutuelle et des initiatives visant à estomper le blanchiment d'argent ;

**Conscients** que la corruption demeure l'un des obstacles majeurs au développement puisqu'elle porte atteinte au fonctionnement des économies et à l'Etat, décourage les investisseurs, empêche l'accès aux services publics et menace les bases même de la démocratie, rendant nécessaire le déploiement de multiples outils et des efforts concertés des parties prenantes ;

**Soulignant** l'importance de la promotion de la paix, des sociétés sans corruption est inclusive pour le développement durable et le rôle important que les institutions de lutte contre la Corruption doivent jouer pour atteindre les objectifs dans les délais ;

**Ayant** accueilli avec satisfaction l'allocution de Son Excellence Clément MOUAMBA, Premier Ministre de la République du Congo ; discuté sur les présentations, et les contributions des contributions des chefs de délégation/les Représentants des Institutions de lutte contre la corruption ;les partenaires au Développement /Représentants à la conférence ;

Avons convenu ce qui suit :

1. Les statuts de l'Association sont censés avoir été mis à jour et finalisés par le Comité Exécutif et adoptés ;
2. L'acronyme « AAACA » sera modifié pour lire « AACAA » (Africa Anti-Corruption Authorities Association) soit Association Africaine des Autorités Anti-Corruption (AAAAC) ;
3. Lorsqu'un poste au Comité Exécutif devient vacant avant la tenue de l'Assemblée Générale, il sera provisoirement occupé jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale, par quelqu'un qui a été désigné par l'institution ayant parrainé la candidature du précédent occupant du poste ;
4. Mme Angèle BARUMPOZAKO est admise à l'Association comme membre d'honneur en reconnaissance des contributions pour faire grandir l'Association;
5. Le Comité Exécutif a été élu comme suit :

The image shows three handwritten marks: a stylized signature on the left, a set of initials in the middle, and a circular stamp containing the letters 'CA' on the right.

5. Le Comité Exécutif a été élu comme suit :

Noms	Sous Région	Pays	Position
Emmanuel OLLITA ONDONGO		République du Congo	Président
EL HADJ MANSOUR TALL		Sénégal	1er Vice Président
Phiri KAPETWA		Zambia	2 <sup>ème</sup> Vice Président
Isidore NDIHOKUBWAYO		Burundi	Secrétaire Général
ISSOUFOU BOUREIMA	Afrique de l'Ouest	Niger	Membre
Daniel John PUNDU	Afrique du sud	Tanzanie	Membre
Pr Augustin MWENDAMBALI	Afrique Central	RD Congo	Membre
George Nathan BAMUGEMEREIRE	Afrique de l'Est	Uganda	Membre

6. La prochaine Assemblée Générale aura lieu au Sénégal au mois d'avril 2018.

- Le Président entrant, Emmanuel OLLITA ODONGO ;



- Le Président Sortant, Charles AYAMDOO ;



- Le Secrétaire Général, CP Isidore NDIHOKUBWAYO

